



CX 4/20.2

CL 2012/12 - FH  
juin 2012

AUX: Points de contact du Codex  
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius  
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

OBJET: **DEMANDE DE PROPOSITIONS VISANT DE NOUVEAUX TRAVAUX  
ET/OU LA RÉVISION DES NORMES EXISTANTES**

DATE LIMITE: **7 septembre 2012**

OBSERVATIONS:

À:

**1. Ms Jenny Scott**  
Senior Adviser  
Office of Food Safety  
US Food and Drug Administration  
Center for Food Safety and Applied Nutrition  
5100 Paint Branch Parkway  
HFS-300, Room 3B-014  
College Park, MD 20740  
Téléphone: 662 561 3390  
Télécopie: 662 561 3357  
Courriel: [codex@acfs.go.th](mailto:codex@acfs.go.th) / [pisan@acfs.go.th](mailto:pisan@acfs.go.th)

Copie au:

**Secrétariat**  
Commission du Codex  
Alimentarius  
FAO  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italie  
Télécopie: +39 06 5705 4593  
Courriel: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)

**2. Ms Barbara McNiff**

Senior International Issues Analyst  
Food Safety and Inspection Service,  
US Department of Agriculture,  
Room 4861,  
1400 Independence Avenue, S.W.,  
Washington DC, 20250 USA,  
Téléphone: 202 690 4719  
Télécopie: 202 720 3157  
Courriel: [Barbara.McNiff@fsis.usda.gov](mailto:Barbara.McNiff@fsis.usda.gov)

## Généralités

1. Lorsque la quarante-troisième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) a examiné le rapport du Groupe de travail chargé de la priorité des travaux du CCFH, elle a accepté de rétablir ce groupe de travail, sous la direction des États-Unis d'Amérique. Ce Groupe de travail examinera les propositions de travail soumises en réponse à la présente lettre circulaire, et se réunira la veille de la quarante-quatrième session du Comité (le 11 novembre 2012) (REP 12/FH, par. 133-146).
2. Il a été rappelé au Comité que tous les points précédemment soumis comme propositions de nouveaux travaux, mais qui n'ont pas été acceptés ou ont été classés à faible priorité devront être soumis à nouveau, en réponse à la lettre circulaire sollicitant des observations sur les nouveaux travaux et (ou) la révision des normes existantes pour examen par le groupe de travail chargé d'établir la priorité des travaux du CCFH (REP 12/FH, par. 146).

3. Le Comité a accepté les recommandations du groupe de travail concernant l'élaboration de deux documents de travail sur (1) les aliments à faible teneur en humidité (les États-Unis d'Amérique poursuivront l'élaboration du document) et (2) les nouveaux travaux d'examen et de révision des codes d'usages en matière d'hygiène (l'Australie élaborera le document de travail) (REP12/FH, par. 143 – 144).
4. Les gouvernements membres sont invités à proposer de nouveaux travaux pour examen par le groupe de travail susmentionné, en tenant également compte des travaux considérés antérieurement à faible priorité par le comité (*voir* Annexe I) et les codes d'usages existants qui pourraient être révisés et/ou révoqués. Dans leurs observations, les gouvernements membres doivent garder à l'esprit les documents de travail qui sont en cours d'élaboration, pour examen par le Groupe de travail. Les propositions doivent être faites en conformité avec les *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux* (*voir* le Manuel de procédure du Codex), conformément à la procédure décrite à l'annexe VI du REP12/FH et envoyées aux adresses indiquées ci-dessus avant le **7 septembre 2012**.

**Travaux examinés antérieurement et considérés à faible priorité au cours  
des réunions précédentes du CCFH**

<b>Nouveaux travaux possibles</b>	<b>Référence</b>
Appendice sur les tomates au Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais	42 <sup>ème</sup> session – REP 11/FH (par. 139) (il est convenu de se concentrer d'abord sur les melons)  43 <sup>ème</sup> session – REP12/FH (par. 139) (il a approuvé le nouveau travail sur les petits fruits)
Code d'usages en matière d'hygiène pour la production et la transformation du cacao et du chocolat	41 <sup>ème</sup> session – ALINORM 10/33/13, par. 128 (il est convenu de réexaminer ce code à l'avenir)